

Historique de la maison SIA

Autor(en): **Haldimann, D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **97 (1971)**

Heft 13: **SIA spécial, no 3, 1971: 72e assemblée générale de la SIA;
Description de la maison SIA**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-71226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il ne nous reste plus qu'à dire merci

Après un voyage qui a duré plusieurs générations et auquel n'auront pas été épargnées les tempêtes, l'esquif de la SIA a tout de même pu jeter l'ancre, sain et sauf, devant le « Schanzengraben ». Ce ne sont pas que des obstacles extérieurs qui s'étaient mis en travers de sa route : des problèmes internes et des divergences à première vue insurmontables ont surgi plusieurs fois dans la longue histoire de la maison SIA. Les complications n'ont toutefois pas découragé les promoteurs, même s'il est arrivé que l'on envisageât sérieusement de renoncer au projet. Certaines difficultés ont même agi comme des stimulants. Ce n'est pas sans fierté que nous pouvons constater qu'il s'est toujours trouvé des membres pour sauter dans les brèches et pour s'engager d'une manière décisive, à titre purement honorifique et sans la perspective de gains ou d'avantages personnels. Nous apprécions cela comme un signe de solidarité. Il est possible que d'autres sociétés parviennent à leurs buts plus aisément et avec moins d'encombres, mais il arrive à la SIA de ne pas se faciliter les choses !

Nous ne voulons pas examiner si c'est à la sage prévision ou à un destin favorable que la SIA doit d'avoir pu installer son secrétariat général dans les deux étages les plus élevés et les plus beaux de l'immeuble, sans avoir à faire des dettes. Après l'atmosphère familière mais vétuste du « Château rouge » à la Beethovenstrasse, c'est dans des locaux clairs et bien conçus que le secrétariat général a pu emménager en automne dernier.

Qui est le bénéficiaire de tous ces efforts ? Sans aucun doute la SIA dans son ensemble. Immeuble représentatif,

la maison SIA est le premier symbole extérieur visible de la société. Mais les vrais bénéficiaires, ce sont nous, les employés de la SIA. En tant que secrétaire général nouvellement élu, je n'ai vécu directement que la phase finale, et particulièrement l'aménagement du secrétariat général. Mais cette phase-là, elle non plus, n'a pas été dépourvue d'émotions. Le souci que nous avions de ne pas pouvoir emménager le 1^{er} octobre 1970 — comme on nous l'avait promis — s'est révélé sans fondement. Le secrétariat général n'aura pas eu besoin d'un logement de fortune. En regardant en arrière, on constate que bien des pierres d'achoppement dont il semblait, à l'époque, que la marche du monde en dépendait, se révélèrent plus tard n'être que d'insignifiants grains de sable.

Comme pour beaucoup d'autres choses dans la vie, nous ne nous souviendrons que du positif. Comment pourrait-il en être autrement, étant donné l'agrément de notre maison et de nos bureaux ? C'est dans cette perspective que le personnel de la SIA — en tant que bénéficiaire principal — remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette œuvre : les partisans, les combattants et les optimistes mais aussi les méticuleux et les hésitants, de même que les bailleurs de fonds, les auteurs du projet et les exécutants. Dans une société comme la SIA, tous sont nécessaires pour mener les choses à bonne fin. Leur engagement nous oblige.

U. ZÜRCHER

secrétaire général de la SIA

Historique de la maison SIA

par D. HALDIMANN, chef du service administratif au secrétariat général de la SIA, Zurich

La première impulsion tendant à doter la SIA d'une maison fut donnée au sein de la *section de Zurich de la SIA (ZIA)*, lors d'une séance du 3 avril 1895 à l'hôtel Central, à Zurich. Selon le procès-verbal, « l'ingénieur en chef Moser présente une proposition invitant la société à envisager la construction d'une maison qui lui appartienne, pour elle seule ou en liaison avec une autre association. Un tel local de société ou de club devrait comprendre une salle de réunion, un local pour le comité, une bibliothèque et une salle de lecture, le tout maintenu dans un cadre aussi modeste que possible. »

La suggestion fut approuvée et le comité promit de s'occuper de la question. Lors de la soirée de clôture du ZIA (plutôt du Z.I u. A.V comme il s'appelait alors) du 6 avril 1895, le président put annoncer qu'un don de 4 000 francs lui était parvenu d'une main inconnue en faveur de la maison dont la construction avait été suggérée. « Les membres manifestèrent une grande joie en apprenant la nouvelle de ce cadeau généreux et souhaitèrent longue vie au donateur inconnu. » Il est dommage que le nom de cet optimiste, qui eut suffisamment de confiance pour mettre les premiers billets de mille francs à la disposition d'une

entreprise qui allait coûter 13 millions soixante-dix ans plus tard, soit resté inconnu de la postérité de la SIA !

L'affaire fut prise en main avec élan. Vers la fin du mois de mai 1895, le comité du ZIA adressait aux « honorables membres de la société » une circulaire destinée à le renseigner sur le soutien qu'un tel projet pourrait rencontrer de leur part. Faute de place, nous ne pouvons reproduire la circulaire in extenso. Il est cependant intéressant de citer les arguments qui étaient avancés à l'époque pour ou contre un tel projet et que le comité exposait comme suit :

Les partisans du projet ne considèrent pas la question financière comme difficile. Ils admettent au contraire que la société, en choisissant bien l'emplacement et en répartissant et utilisant judicieusement la place disponible, obtiendrait à bon compte et probablement même gratuitement le petit nombre de pièces dont elle devrait se réserver l'usage exclusif, comme certains architectes — ce n'est un secret pour personne — parviennent à libérer à leur propre intention un logement entier dans une nouvelle construction ! En revanche, certains membres de la commission ont formulé des réserves relatives à l'aspect financier, à l'administration, aux impôts, etc. De leur côté, les promoteurs insistent sur le fait que la société est pour le moins aussi capable de s'attaquer à

Zürcherischer Ingenieur- und Architekten-Verein.

Beteiligungsschein.

Für den Fall, daß der Zürcherische Ingenieur- und Architekten-Verein die Erstellung eines eigenen Vereinshauses, gestützt auf detaillierte Pläne, Kosten- und Rentabilitätsberechnungen, innert zwei Jahren beschließen sollte, verpflichtet sich der Unterzeichnete zur Übernahme von ———— Stück Anteilscheinen zu fr. 500 und zur Einzahlung des Betrages nach Maßgabe der vom Verein aufzustellenden Bedingungen.

Zürich, den

1895.

Bis 1. Juli 1895 einzufenden an Ingenieur Hans v. Muralt, Bahnhofstrasse 1.

Reproduction d'un bon de participation distribué par le ZIA avec invitation à souscrire.

cette entreprise que d'autres associations professionnelles qui ne disposent de loin pas des mêmes connaissances dans le secteur de la construction, ni, pour certaines d'entre elles, d'une puissance et de moyens comparables.

Après une évaluation des locaux nécessaires, la circulaire souligne « la haute signification et les avantages multiples liés à la possession d'une maison appartenant à la société et qui sont de nature à donner à cette dernière une puissante impulsion ». Plus loin, elle mentionne que la commission compétente, ayant étudié le projet d'une construction à proximité du théâtre, prévoit « que, selon toute vraisemblance, la société non seulement n'aura pas de loyer à payer, mais qu'elle pourra encore amortir ses dettes si les membres souscrivent un nombre suffisant de parts au taux d'intérêt peu élevé en vigueur actuellement ».

La circulaire conclut par la constatation optimiste que

la société zurichoise des ingénieurs et des architectes compte actuellement près de 200 membres et elle est suffisamment puissante pour s'attaquer avec courage à la construction de sa propre maison,

et par une invitation pressante à soutenir cette belle entreprise et à contribuer ainsi à doter la technique d'un foyer à Zurich.

Comme l'indique un rapport, cet appel eut un succès sinon total du moins acceptable, puisque quelque 120 parts de 500 francs furent souscrites en peu de temps. Contre toute attente, la vente du terrain envisagé fut cependant refusée après coup et la commission ne parvint pas à trouver un autre terrain approprié. Cette circonstance, ajoutée à la crise qui venait d'éclater à Zurich, fut la cause d'une stagnation de plusieurs mois. La commission pensa alors que le but pourrait être atteint plus facilement si le ZIA parvenait à s'entendre avec d'autres sociétés zurichoises ayant des besoins analogues. Une conférence eut lieu le 17 février 1896 avec les délégués de différentes associations, dont il existe un procès-verbal détaillé. Plusieurs organisations se montrèrent favorables aux aspirations du ZIA et manifestèrent leur intérêt de principe

pour une maison commune. La plupart d'entre elles déclarèrent cependant ne pas pouvoir participer directement au financement mais seulement par l'intermédiaire de parts à souscrire par leurs membres. L'assemblée chargea la commission de la Société des ingénieurs et des architectes de poursuivre ses travaux et de présenter un rapport le moment venu.

Après ce début prometteur, l'affaire semble s'être enlisée car, durant plusieurs années, les procès-verbaux sont muets à cet égard.

En janvier 1906, le même M. R. Moser, ingénieur en chef aux chemins de fer du nord-est, relança la question en demandant que la société reprenne l'étude des possibilités de construction d'une maison qui lui serait propre. Le comité promit de s'en occuper, désigna une commission... et rien ne se passa.

Quelques années plus tard, M. Moser, dont on ne peut qu'admirer la ténacité, prit la plume et proposa formellement, dans une lettre datant du mois de décembre 1915, la construction d'une maison de la société dont les plans et les calculs de rentabilité devaient résulter d'un concours entre les membres. Cette suggestion déclencha une discussion nourrie au sein du comité, les partisans se heurtant aux adversaires qui considéraient ce projet comme purement fantaisiste. « Nous devons avoir un réalisme suffisant dans les affaires pour ne pas nous engager dans une pareille aventure »... avertissement qu'on allait entendre encore souvent au cours des années ! Par six voix contre une, le comité se prononça contre la nomination d'une commission d'étude, ensevelissant ainsi une nouvelle fois l'affaire qui dormit du sommeil du juste jusqu'en avril 1927 où l'on apprit, à une assemblée, qu'un membre du ZIA avait légué environ 10 000 francs pour la construction d'une maison de la société. C'était, souligna-t-on, l'occasion ou jamais de reprendre énergiquement la question. Mais, une fois de plus, la prudence triompha, la discussion se terminant par la constatation laconique que la construction d'une maison supposait l'existence d'un capital suffisant.

Cependant, l'idée continuait de germer et elle fut relancée au Comité central, dans sa séance du 9 janvier 1931, en particulier par M. Pierre Soutter, ingénieur, devenu secrétaire de la SIA le 1^{er} juillet 1929. On peut en effet lire dans le procès-verbal soigneusement écrit à la main de cette séance :

1) Ingenieur- und Architekten-Verein.

H. Soutter berichtet kurz über die Unterredung mit Herrn Altwan und Herrn Stadtschreiber Heber. Seit Jahren besteht die Absicht, in Zürich ein Ingenieur- und Architekten-Verein zu bauen, wo die Lokalitäten für das Sekretariat, ein Konferenzzimmer und ein Versammlungssaal für die Aktion Zürich untergebracht werden können. Der Z.I.A. hat bereits einen Fonds von ca. Fr. 28.000.- angehäuft und es wird nötig sein, sobald ein positives Projekt vorliegt, eine Finanzierung bei bescheidenen Personen oder Organisationen zu erlangen.

Herr Heber hat sich damit einverstanden erklärt, mit den H. Altwan und Soutter eine kleine Kommission zu bilden, welche Studium der Angelegenheit.

Es wird beschlossen, die Aktion Zürich zu reorganisieren, einen Vertreter in diese Kommission zu bestimmen.



Le « Château rouge » à la Beethovenstrasse 1 à Zurich, siège du Secrétariat général de la SIA de 1942 à 1970. Construit de 1891 à 1893 par l'architecte H. Ernst.

Le ZIA délégua l'architecte Hans Naef qui fut également élu président de la commission. En une séance unique, celle-ci aboutit toutefois à la conclusion que le besoin d'une maison de la société n'était pas manifeste et qu'il convenait d'attendre qu'une bonne occasion d'immeuble neuf ou à transformer se présentât. Bien que le C.C. eût décidé de suivre néanmoins la question, quelques années s'écoulèrent sans que la maison fût parler d'elle. A l'assemblée des délégués du 24 février 1934 on put se réjouir du fait qu'un *legs généreux de feu le membre d'honneur Roman Abt* permettait la création d'un fonds pour la construction d'une maison des ingénieurs, et le C.C. émit avec énergie l'opinion « qu'il était temps qu'il se passât quelque chose dans l'affaire de la maison SIA ». On décida alors de créer un fonds de donation sous le titre de *Fonds pour la maison des ingénieurs et des architectes* et de lui attribuer le legs Abt comme première allocation.

Quelques jours après cette assemblée des délégués, M. H. Naef constatait, dans une lettre désenchantée adressée au C.C., que le comité du ZIA n'était pas intéressé à une maison de société. « La situation actuelle — disait-il — ne donne aucun souci du point de vue financier, tandis qu'un immeuble en propre, inévitablement grevé d'hypothèques jusque sous le toit, risquant de n'être loué que partiellement en temps de crise, peut conduire la SIA à une situation désastreuse... Or, si Zurich, qui groupe le quart des membres de toute la SIA, n'a pas d'intérêt pour la chose, quelle est la section qui pourrait réaliser ce

projet ? Ou bien l'idée qu'une maison suisse de l'ingénieur devrait se trouver à Zurich est-elle une outrecuidance zurichoise ? » Après avoir décrit brièvement les antécédents de l'affaire, M. Naef demandait à être déchargé de ses fonctions de président de la commission en constatant : « Depuis lors, l'architecte municipal (qui avait été prié de trouver un bâtiment approprié) s'est tu, le président n'a rien entrepris et la commission a dormi, occupation, à nos yeux, tout à fait adéquate. » Impossible d'être plus désabusé ! Aussi la commission fut-elle effectivement dissoute.

Tous les procès-verbaux des années suivantes sont marqués par le souci de *procurer du travail* aux professions techniques. On se demanda s'il ne fallait pas construire tout de même la maison des ingénieurs et des architectes « pour créer une occasion de travail à titre de bon exemple ». C'est à cette époque aussi que se fit entendre pour la première fois la remarque que la Suisse était sans doute le seul pays où les ingénieurs et les architectes ne disposaient pas encore de leur propre maison. Les idées avaient de nouveau atteint le degré de maturité qui se concrétise généralement par l'institution d'une commission : premier pas, à la SIA et ailleurs, vers l'action. La commission de trois membres, dont le secrétaire P. Soutter, empoigna la chose avec énergie, entra en pourparlers avec le Conseil municipal et avec le bureau communal d'urbanisme en vue de trouver un terrain ou un bâtiment approprié. Elle fut même tellement agissante qu'en 1937 le plan, sinon la maison elle-même, semblait être sous toit, puisqu'on peut lire dans un procès-

verbal du C.C. du mois de septembre : « Il semble qu'il devrait être possible de construire la maison jusqu'à l'ouverture de l'Exposition nationale (celle de 1939, s'entend !), en y mettant l'énergie nécessaire. » Une occasion intéressante d'acheter la maison « à la bougie », un vieux bâtiment situé à côté de la maison corporative « zum Rüden » échoua après de longues négociations, noyant les espoirs de la SIA dans les eaux de la Limmat.

Entre-temps, un déménagement du secrétariat général (il s'appelait encore à l'époque « secrétariat central ») qui se trouvait alors « in den Tiefenhöfen » 11, était devenu inévitable. De nouveaux locaux ayant pu être loués à la Beethovenstrasse 1, le C.C. décida de financer l'installation du secrétariat par un prélèvement sur le fonds pour une maison des ingénieurs et des architectes. « De toute façon, cette maison ne se construira probablement pas ces prochaines années », telle est la constatation résignée figurant au procès-verbal du C.C. du 24 avril 1942. Le prélèvement en question était considéré comme parfaitement justifié, le legs Abt n'ayant été soumis, en son temps, à aucune condition. Le ZIA participa à l'aménagement des nouveaux locaux, non sans qu'une petite controverse ne surgît au sujet du mobilier de la salle de conférence. Le ZIA n'accepta pas l'offre qu'avait demandée le secrétaire, trouvant que des meubles en bois, sans rembourrage, feraient parfaitement l'affaire ! La narratrice constate non sans amusement que la « question des sièges » joue apparemment un grand rôle à la SIA : elle agite les esprits en 1971 aussi, avec la différence que, cette fois, c'est le secrétariat général qui préconise des sièges plus modestes (néanmoins rembourrés !) tandis que l'architecte se prononce pour des fauteuils plus luxueux, mieux adaptés au rang de l'immeuble.

Avec tout cela, la SIA n'avait toujours pas de maison, malgré les efforts du secrétaire P. Soutter qui, dans une lettre datée d'avril 1949 et adressée au président du ZIA, cherchait à persuader celui-ci des avantages moraux et matériels inhérents à la possession d'une telle maison et le pria de relancer l'affaire en mettant sur pied une commission d'étude. La réponse du ZIA, la réaction du secrétaire à cette réponse et le commentaire final du président de la SIA font l'objet de remarques incisives, jetées avec verve sur un document que nous aurions volontiers livré en fac-similé. La discrétion nous l'interdisant, nous résumons réplique et duplique en style télégraphique :

ZIA : Pas disposé à reprendre la question. Moyens disponibles absolument insuffisants. Ne sommes pas convaincus de la rentabilité.

Le secrétaire : Le ZIA manque totalement d'élan !

Le président : Partage l'opinion du ZIA. Même si l'élan était là, l'argent manquerait. Pas d'argent, pas de maison !

L'évolution ultérieure allait démontrer à l'évidence que la réalisation d'une telle entreprise demandait l'addition des trois facteurs : dynamisme, sens des réalités et argent, et que le ZIA ne manquait certes pas d'élan. Mais il fallut parcourir encore un chemin long et épineux pour réaliser l'heureuse synthèse de tous les éléments et l'histoire de la maison SIA fut, pour tous ceux qui y participèrent, une excellente leçon de patience.

M. Soutter, qui portait désormais le titre de « secrétaire central », ne relâcha pas ses efforts et effectua une nouvelle tentative qui aboutit le 8 décembre 1950 à l'institution de la Commission pour la maison SIA sous la présidence de

M. A. Mürset, architecte à Zurich. Celui-ci devait conserver cette présidence jusqu'au 4 octobre 1957 et il accomplit en cette qualité une tâche immense qui contribua pour beaucoup à sa nomination ultérieure comme membre d'honneur de la SIA. Avec sa commission, M. Mürset établit les bases indispensables à la réalisation du projet. En faisaient partie : MM. F. Brugger, arch. à Lausanne, H. Châtelain, ing. à Zurich, G. P. Dubois, arch. à Zurich, A. Rivoire, arch. à Genève, P. Soutter, secrétaire général, H. R. Suter, arch. à Bâle, et plus tard également W. Stücheli, arch. à Zurich.

Il s'agissait tout d'abord de trouver un terrain. Comme M. Mürset l'exposa à l'assemblée des délégués du 5 avril 1952, ce n'était pas aisé : « Nos efforts tendant à l'acquisition d'un terrain n'en sont qu'à leurs débuts. Il est difficile de trouver un tel terrain au centre de Zurich. Aucune possibilité propre à conduire à une décision ne s'est encore concrétisée. L'affaire demande beaucoup de temps et chacun doit s'efforcer de faire preuve de patience. »

Finalement, ce fut M. P. Soutter qui, en novembre 1952, trouva un nouvel objet et eut un premier entretien positif avec son propriétaire. Le terrain en question, situé au « Schanzengraben », fut mentionné pour la première fois à la séance du C.C. du 23 novembre 1952, comme « une autre variante méritant de retenir toute notre attention ». Le C.C. chargea alors M. Mürset d'entrer en contact plus étroit avec le propriétaire et d'élucider la possibilité de bâtir une maison SIA au « Schanzengraben ».

A l'assemblée des délégués du 21 mars 1953 déjà, M. Mürset put donner des renseignements précis quant à la surface, au volume et au projet envisagé. On apprit également à cette occasion que le bail des locaux du secrétariat général avait été résilié par le propriétaire, seul le terme restant ouvert.

Le président d'alors, M. E. Choisy, demanda aux délégués, au nom du C.C., de décider s'il y avait lieu de poursuivre les démarches entreprises ou si la construction d'une maison SIA à Zurich n'entraînait pas en ligne de compte.

Tous les participants à la discussion se montrèrent en principe favorables à l'idée d'une maison SIA. Des doutes se firent jour toutefois quant aux possibilités de financement et des craintes quant aux dépenses qui pourraient se reproduire chaque année. On émit également le vœu que, si la maison SIA se construisait, les manifestations importantes ne soient pas à l'avenir toutes concentrées sur Zurich.

Finalement fut prise la décision suivante, riche de conséquences pour l'avenir :

Par toutes les voix contre quatre, les délégués se déclarèrent d'accord que la commission compétente, sous la présidence de M. Mürset, architecte, poursuive ses démarches pour l'achat d'un terrain au centre de la ville de Zurich et soumette à la prochaine assemblée des délégués un projet concret, avec programme de financement.

Ainsi, le feu vert était donné pour la poursuite des négociations relatives à l'achat du terrain du « Schanzengraben ». Le propriétaire fit une offre intéressante et se déclara disposé à réserver à la SIA son terrain jusqu'à ce que les éclaircissements internes et le passage par tous les organes compétents de la SIA fussent accomplis. Il se révéla que M. Hans von Meyenburg, architecte SIA et proche parent du propriétaire du terrain, avait déjà établi le projet d'une maison de huit étages à construire sur cet emplacement. Après un examen approfondi de l'ensemble du problème, le Comité central arriva à la conclusion que, pour divers motifs importants — notamment les excellentes

qualifications professionnelles de l'architecte — la société avait avantage à poursuivre avec lui l'étude du projet. L'assemblée des délégués du 25 septembre 1953 fut informée dans ce sens.

Une période astreignante d'études et de négociations commença alors pour la commission de la maison SIA. Il ne s'agissait pas seulement de préparer l'achat du terrain, mais aussi d'étudier le financement et la forme juridique à donner à l'ensemble du projet. Il serait oiseux de décrire en détail ces travaux, dont les procès-verbaux remplissent des classeurs entiers. Des complications supplémentaires résultèrent du fait que, pour réaliser le projet envisagé, il était nécessaire d'acheter aussi le terrain contigu ou de bâtir simultanément sur ce terrain. Les pourparlers avec le voisin à ce sujet durèrent des années. D'autre part, il fallait prévoir la démolition d'un immeuble communal abritant l'office de prévoyance sociale. Enfin, à cette époque, la loi cantonale régissant la construction des bâtiments élevés (plus de six étages) se trouvait en revision et l'obtention d'une autorisation d'exception était incertaine. La participation éventuelle de sociétés amies souleva aussi beaucoup de discussions : à l'avantage financier s'opposait le vœu de la SIA de demeurer maîtresse chez elle.

Après avoir examiné différentes possibilités relatives à la forme juridique de la société à créer en vue de réunir les moyens nécessaires (fondation, coopérative, société anonyme ou combinaison des deux dernières), le C.C. aboutit à la conclusion que la création d'une société anonyme était la solution adéquate.

Entre-temps, le projet poussait en hauteur : si l'on avait parlé, à la fin de l'année 1953, de variantes de 6, 8 et 9 étages, l'architecte envisageait, au début de 1954, d'élaborer à ses risques le projet d'une construction de dix étages. Quelques mois plus tard, on considérait un bâtiment de 10 à 11 étages comme approprié au terrain choisi. A la fin de cette même année, on en était déjà au 12^e étage, du moins sur le papier !

Après l'assemblée des délégués du 10 avril 1954, au cours de laquelle l'état de la question fit l'objet d'une courte information, les travaux et les négociations se poursuivirent activement, si bien qu'il fut possible de présenter, à l'assemblée des délégués du 24 juin 1955 à Saint-Gall, un projet concret de construction d'une « maison de la technique ». Nous tirons de ce document les chiffres importants suivants :

Le total des moyens nécessaires était estimé à Fr. 4 500 000.—.

Le plan de financement prévoyait un *capital-actions* de Fr. 1 000 000.— (*société centrale* : Fr. 150 000.—, sections : Fr. 50 000.—, membres : Fr. 500 000.—, associations amies : Fr. 300 000.—) ainsi que des hypothèques pour un montant de Fr. 3 500 000.—.

Suivaient des indications sur les charges, sur les résultats annuels prévisibles de la S.A., ainsi qu'un tableau des avantages dont bénéficieraient la SIA et ses membres, les avantages de caractère financier voisinant avec ceux de nature idéale : création d'un centre intellectuel, représentation des professions d'ingénieur et d'architecte à l'intérieur du pays aussi bien que vis-à-vis de l'étranger. Le rapport concluait par la remarque suivante : « L'effet de la construction d'une maison-tour au centre de la ville de Zurich, avec vue libre dans trois directions et panorama de la ville, du lac et du jardin botanique, ne saurait être sous-estimé. »

Au cours du débat qui suivit, personne ne se prononça en principe contre le projet. On discuta surtout des pro-

blèmes de financement. Une proposition accueillie avec chaleur visait à supprimer l'expression « maison de la technique » pour en revenir à l'ancienne désignation de « maison SIA ». L'architecte prit également la parole et exposa les aspects matériels et de principe de la construction envisagée.

Le vote conduisit à la décision suivante :

Les délégués *approuvent* à l'unanimité moins une voix le projet de construction d'une maison SIA conformément aux propositions du Comité central. Ils donnent d'autre part au C.C. tous pouvoirs pour mener à bien cette affaire, pour autant que les autorités accordent l'autorisation de construire. Par une troisième votation, ils laissent au C.C. une certaine marge pour fixer le rapport du capital-actions au capital provenant d'autres sources (hypothèques). Le capital-actions doit s'élever à 1,5 millions de francs au maximum, la participation de la SIA restant limitée, comme prévu dès l'origine, à Fr. 150 000.—.

Là-dessus, les délégués quittèrent fort satisfaits la ville de la broderie.

Cependant, ceux qui croyaient toucher au but se trompaient. Les difficultés ne faisaient en somme que commencer et l'histoire de la maison SIA allait durer encore douze années jusqu'au début des travaux. Si l'on voulait en retracer, même sommairement, les épisodes principaux et décrire le travail immense accompli par la commission, le Comité central, le secrétariat général et naturellement aussi par l'architecte, il faudrait des volumes. Nous épargnons au lecteur et à nous-mêmes la peine de parcourir le chemin long et semé d'obstacles qui conduisit de la décision prise en la salle du Grand-Conseil du canton de Saint-Gall jusqu'au premier coup de pioche donné au numéro 16 de la Selnaustrasse à Zurich. M. C. F. Kollbrunner, qui prit en octobre 1957 la succession de M. A. Mürset comme *président de la commission pour la maison SIA*, évoque ci-après, avec sa fougue habituelle, les difficultés qui surgirent et qui semblèrent parfois insolubles. Ceux qui participèrent aux innombrables séances et entretiens d'alors furent soumis à une rude épreuve comparable en tous points à une douche écossaise : les espoirs brûlants et les déceptions glacées se succédèrent à un rythme accéléré. L'équilibre entre un sain dynamisme et le sens des réalités ne fut pas toujours facile à trouver. Outre les discussions de longue haleine qu'il fallut mener avec les autorités et avec le voisin, toute une série de questions matérielles et juridiques surgirent, qu'il fallut étudier et résoudre au prix de beaucoup de temps et de patience. Devant les difficultés sans cesse renouvelées, le découragement menaçait parfois de triompher, mais les optimistes imperturbables ne manquaient pas non plus qui, gardant leur foi en la réussite de l'entreprise, ne ménagèrent aucun effort pour atteindre le but visé. A côté de certains membres du ZIA et d'autres sections, l'un des plus fervents promoteurs fut le *secrétaire général de la SIA*, M. G. Wüstemann, ingénieur, qui prit la succession de M. P. Soutter le 1^{er} septembre 1960 et mit son énergie avec le même enthousiasme que son prédécesseur au service de la maison SIA. Le 10 février 1961, le C.C. nomma la *commission de construction* proprement dite, composée de MM. C. F. Kollbrunner (président), W. Stücheli et G. Wüstemann.

Ce furent surtout les négociations en vue de l'obtention du permis de construction qui se prolongèrent pendant des années. Comme on le releva en guise de consolation à l'assemblée des délégués de janvier 1967, des délais allant de cinq à huit ans étaient alors considérés comme normaux pour les projets de construction dans la cité zurichoise.

Le nombre des séances plénières ou partielles tenues par la commission atteignit la centaine.

Un retard d'une autre nature fut provoqué par les arrêtés fédéraux relatifs au ralentissement de la conjoncture.

En 1965, le canton de Zurich accorda le *permis d'exception* pour la construction de la maison SIA. Mais entre-temps, le prix des terrains et le coût des constructions avaient augmenté dans une telle proportion que les conditions posées par l'assemblée des délégués du 24 juin 1955 n'étaient plus remplies. Le Comité central se vit donc obligé de présenter une nouvelle fois toute l'affaire à l'*assemblée des délégués du 21 janvier 1967*. Un commentaire détaillé renseignait les délégués sur la nouvelle situation :

Les besoins financiers totaux avaient augmenté depuis 1955 de Fr. 4 500 000.— à Fr. 13 500 000.—. (Prix du terrain : de 1 400 000.— à 4 500 000.— ; coût de la construction : de Fr. 3 100 000.— à 8 000 000.—).

Par rapport à 1955, le *capital-actions* avait passé de Fr. 1 000 000.— à Fr. 5 000 000.—. On prévoyait d'augmenter la part de la société centrale et des sections de Fr. 150 000.— (fixés comme limite par l'assemblée des délégués de 1955) à Fr. 500 000.—.

Les recettes provenant des locations étaient estimées à Fr. 810 000.— sur la base d'un loyer moyen de Fr. 175.— par m² (1955 : Fr. 273 200.— au taux moyen de Fr. 70.— le m²).

A la mi-décembre 1966, une brochure d'information avait été distribuée à tous les membres de la SIA. Elle contenait, outre la description du projet, les statuts de la société anonyme prévue ainsi qu'une invitation à souscrire. Jusqu'à fin 1966, des actions avaient été souscrites pour un montant de Fr. 800 000.— environ.

La commission pour la maison SIA recommanda au Comité central de proposer à l'assemblée des délégués du 21 janvier 1967 sa construction pour autant que la couverture du capital-actions de Fr. 5 000 000.— fût assurée et les contrats mis au point dans le sens souhaité par le C.C.

Après avoir évalué avec un soin extrême tous les aspects du problème — donc pas seulement le facteur financier — le C.C. arriva à la conclusion que les arguments négatifs l'emportaient sur les arguments positifs et il proposa aux délégués, en énonçant par écrit tous les arguments, de renoncer à la construction d'une maison SIA selon le projet qui leur avait été soumis.

A l'issue d'une discussion nourrie, dirigée par le *président central, M. A. Rivoire*, et au cours de laquelle partisans et adversaires du projet se contrebalaicèrent, la question suivante fut posée aux délégués :

« Etes-vous d'accord avec la construction d'une maison SIA à Zurich selon les documents qui vous ont été remis, à la condition

— que la couverture du capital-actions de 5 millions soit assurée d'ici au 31 mars 1967, et

— que le contrat entre M^{me} Wolf et la famille von Meyenburg soit signé ? »

Le vote donna 57 oui contre 52 non.

La construction de la maison SIA était ainsi décidée, aux conditions énoncées ci-dessus.

Alors commença le dernier marathon pour la couverture du capital-actions de 5 millions jusqu'au 31 mars 1967.

Un nouvel appel fut lancé aux membres au début de février 1967. Bien qu'il eût un bon succès, il se révéla impossible de couvrir le capital jusqu'au 31 mars 1967 par des souscriptions individuelles. Grâce aux efforts, avant tout, du comité de la section de Zurich, un « Consortium pour la garantie de la souscription du capital de la S.A. de la maison SIA », composé principalement de membres

du ZIA, fut fondé, qui prit en charge dans les délais toutes les actions qui restaient. Pour parvenir à ce but, certaines personnes avaient travaillé pratiquement jour et nuit et, avec une énergie sans pareille, cherché et trouvé des bailleurs de fonds. A un certain moment, la question des contrats sembla vouloir former un nouvel obstacle difficile à franchir ; en effet, la voisine n'était subitement plus d'accord de construire en même temps que la SIA, mais voulait vendre sa propriété. Mais ce problème, lui aussi, put être résolu d'une manière satisfaisante, de sorte qu'à l'*assemblée des délégués du 16 juin 1967*, le Comité central put confirmer en bonne et due forme que les deux conditions posées par l'assemblée des délégués du 21 janvier 1967 étaient remplies. Le jour précédent, le C.C. avait *dissous la commission pour la maison SIA et la commission de construction*, dont la tâche était terminée, avec chaleureux remerciements pour les services rendus.

La *fondation de la S.A. de la maison SIA* eut lieu le 27 juin 1967. Le Comité central, dans le cadre de ses compétences, avait désigné les groupes des actionnaires devant être représentés au conseil d'administration de la S.A. *M. Werner Stücheli, architecte, Zurich, fut nommé président du conseil d'administration* et *M. Roland Schlatter, Zurich, président de la commission de construction*. La FIDES Union fiduciaire, Zurich, fut désignée comme siège et office de contrôle, tandis que le secrétariat fut placé à la Genferstrasse 6, Zurich 2, où il se trouve toujours. Les organes de la S.A. reprirent et poursuivirent activement, dès le début, le but que s'était assigné la SIA : La maison devait assurer à la société un domicile définitif et représentatif, dont l'aspect extérieur, lui aussi, devait témoigner de l'importance de la société dans les secteurs de la technique et de la construction.

Les travaux proprement dits commencèrent le 14 septembre 1967. Ce jour-là fut entreprise la démolition des immeubles de la terrasse de Westend à la Selnaustrasse, appelés à être remplacés par la maison SIA. La presse, la télévision et la radio rendirent compte de cet événement.

Deux ans plus tard exactement, le 12 septembre 1969, on fêta la cérémonie du sapin.

En juillet de l'année suivante, les premiers locataires emménageaient. Le secrétariat général de la SIA put occuper fin septembre 1970 le 11^e étage et en décembre le 12^e. Le déménagement fut l'occasion d'un grand triage des archives datant en partie de trente ans. Il fut parfois difficile de décider de la conservation ou de la destruction de certains documents. Les uns auraient volontiers fait un feu de joie du tout, tandis que l'auteur de ces lignes se montrait plus réticente et sauvait in extremis plus d'un dossier ayant déjà atterri dans les poubelles !

La répartition des pièces des deux étages attribués au secrétariat général posa quelques problèmes et le choix de la couleur des tapis suscita presque une révolution de palais. Mais tout est bien qui finit bien. Nous sommes heureux dans nos nouveaux locaux, jouissons d'une vue magnifique et remercions tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'ouvrage, tout spécialement les sections et les membres de la SIA pour leur participation financière. Notre maison nous plaît, même si elle ne contient pas de « cabines de repos diurne » comme les prévoyait un projet datant de 1937... L'idée ne serait pas mauvaise du tout et nous la transmettons volontiers à Messieurs les architectes pour des constructions analogues !

Adresse de l'auteur :

D. Haldimann, secrétariat général de la SIA
case postale, 8039 Zurich